

JMB

N°2026-158

OBJET

**Décision modificative
budgétaire n° 2 du budget
principal**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 13 + 2 procurations

Affiché à la porte de la mairie le
10 août 2026 selon le relevé de
décisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 5 août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 31 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Manuel BERNIA, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Marie-Hélène LACAZE, Nicolas HERQUÉ, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Yves FLORENCE à Madame Ombeline PEREZ

Procuration de Monsieur Thierry DUPONT à Monsieur Yorick SOHM

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En préambule de la séance, une présentation des aménagements forestiers sur les forêts de Saint-Lary Soulan et de Saint-Lary Soulan – Sailhan a été faite par Thomas VIALLET de l'Office National des Forêts (ONF) et deux aménagistes référents en salle des conférences.

Le Conseil Municipal a débuté à 20h18

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

La Commune a perçu en 2026 des rôles supplémentaires d'impôts locaux qui n'avaient pas été inscrits au budget primitif.

Ces recettes supplémentaires permettent de financer des dépenses d'investissement supplémentaire, par l'intermédiaire de l'augmentation du virement à la section d'investissement.

Ainsi il convient d'augmenter les crédits budgétaires aux chapitres opérations suivants, en dépenses d'investissement :

- Opération n° 15 « renaturation de la place de l'église et de l'office de tourisme », pour 20 000 € : financement des cinq avenants sur les lots n° 1 « VRD » et n° 3 « scène », approuvés par délibération n° 2026-63 du 7 avril 2026.
- Opération n° 37 « l'aventure Saint-Lary », pour un montant de 50 000 €.
- Opération n° 32 « local de stockage – Maison du patrimoine » pour 20 000 €, des avenants au marché de travaux devant être signés pour les lots 1 « plâtrerie-menuiserie » et 3 « électricité ».

Cette modification budgétaire s'équilibre à 90 000 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260805-DEL-2026-158-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

D'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 5 août 2026



Le Maire,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260805-DEL-2026-158-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DM2**

DM n° 2 2026

COMMUNE DE ST LARY-SOULAN - MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN

INSEE 65388

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73118 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
D-2135-15 : RENATURATION PARKING MAISON DU PATRIMOINE/OT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-32 : LOCAL STOCKAGE MAISON DU PATRIMOINE	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-37 : AVENTURE SAINT-LARY MAISON DU PATRIMOINE	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total Général	180 000.00 €		180 000.00 €	



Le 05/08/2026
Le MAIRE,


Ombeline PEREZ

(1) y compris les restes à réaliser